

Bonsoir

C'est pour moi un réel plaisir que de participer à ce colloque et de me retrouver ici, parmi vous, étudiantes et étudiants en travail social, chez nos amis de l'université de Sherbrooke.

Garder contact avec les étudiants, les écouter, recevoir leurs idées, leur critiques, aussi, c'est le meilleur moyen que j'ai trouvé pour me rappeler pourquoi j'ai choisi, moi aussi, d'étudier en travail social et de devenir travailleur social.

J'ai cru, moi aussi, que cette profession me permettrait d'être, d'agir, de transformer. Et comme vous, j'ai eu raison d'y croire. Chaque jour, en intervenant auprès des hommes utilisant la violence dans un contexte de relation de couple - il y a de cela quelques années - je réalisais à quel point j'étais privilégié d'exercer ce qui est probablement la plus belle profession du monde; celle qui place l'Humain, avant tout.

- - - - -

Cela dit, et puisque nous en sommes à la quatrième édition du Colloque TS qui FEST, je crois qu'on peut maintenant parler d'une tradition. J'ai d'ailleurs très hâte d'apprendre où nous nous retrouverons, l'an prochain, pour la cinquième édition!

C'est important que vous sachiez à quel point, à l'Ordre, nous sommes fiers d'avoir accepté de participer à ce projet, en 2007,

alors que la première édition du Colloque était organisée par les étudiants de l'Université du Québec en Outaouais. Notre présence et notre participation financière s'est maintenue depuis. De notre côté aussi, on peut donc parler de tradition.

Cette année encore, et tout le mérite revient aux membres du comité organisateur, la programmation est riche, diversifiée et pertinente. Le calibre des présentatrices et des présentateurs aussi, impressionne, et nous garanti un contenu de haute qualité.

- - - - -

Je l'ai dit un peu plus tôt, l'Ordre accorde une grande importance à ce que vous dites, à ce que vous pensez, à la vision que vous avez de l'avenir de la profession. Pourquoi? Parce que vous êtes l'avenir de la profession. D'ailleurs, dans le but d'établir un contact plus direct entre l'Ordre, les étudiants, et les jeunes professionnels, nous avons mis sur pied un Comité jeunesse, composé de travailleuses sociales et de travailleurs sociaux qui pratiquent depuis moins de cinq ans.

Leur mission : vous rencontrer, vous écouter, discuter et échanger avec vous, que nous puissions tenir compte, quand c'est possible, de vos façons de voir les choses, et pour vous aider à effectuer la transition entre la fin des études, et l'entrée sur le marché du travail. Incidemment, certains membres du comité sont ici, avec nous, en fin de semaine.

Vous pourrez les rencontrer notamment au stand de l'Ordre, que je vous invite à visiter lors des pauses de la journée de demain.

- - - - -

Vous serez probablement d'accord avec moi sur ce point : Ce qui fait du travail social une discipline si fascinante, c'est l'obligation qu'elle a d'évoluer, de s'adapter aux nouvelles problématiques sociales, aux nouvelles méthodes d'intervention.

L'Ordre se situe directement dans cette mouvance, en travaillant, de concert avec les milieux universitaires, pour faire en sorte que la formation initiale, s'adapte aux nouvelles réalités de la profession.

À l'ordre du jour de ces échanges et de ces travaux, présentement : l'analyse de l'adéquation entre les programmes de formation en service/travail social, donnant accès au titre de travailleur social, et le Référentiel de compétences adopté par l'Ordre, en 2005.

Je vous invite d'ailleurs à consulter ce Référentiel, rédigé par le Comité de la formation de l'Ordre, lequel est composé de deux représentants de l'OTSTCFQ, de deux personnes nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec - la CRÉPUC - et d'une personne du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Dès demain, vous en trouverez des copies du Référentiel au stand de l'Ordre.

De plus, pour accompagner ses membres dans leur processus évolutif, l'Ordre publie régulièrement des guides de pratique, comme par exemple le Guide de normes pour la tenue de dossiers et des cabinets de consultation; le Cadre d'analyse de la charge de cas versus la charge de travail; et le Guide sur la supervision professionnelle des travailleurs sociaux. Soit dit en passant, notre *best seller* est dans conteste Le Guide de tenue de dossier. En effet, chaque année, un grand nombre de professeurs commandent ce guide pour leurs étudiants.

D'autres guides s'adressent plutôt à certains membres en particuliers. Je pense ici au Guide de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux en milieu communautaire, en protection de la jeunesse, etc.

Dans la même foulée, l'Ordre a élaboré une politique de formation continue, qui permet à ses membres de maintenir leurs compétences, et de développer de nouvelles expertises. Pour vous donner une idée de l'ampleur de la demande en matière de formation continue, le rapport annuel 2008 - 2009 de l'Ordre indique qu'ils ont été 1 455, l'an dernier, à participer à 76 formations différentes.

Cette popularité démontre bien que pour les travailleurs sociaux, la formation continue n'est pas une contrainte,

mais bien une opportunité. Le véritable défi, c'est de répondre à la demande qui croît à un rythme soutenu.

- - - - -

Accompagner la profession dans son évolution, ça signifie également de participer activement à toute démarche de réflexion, ou travaux, dont la finalité est d'améliorer la qualité des services offerts au public.

C'est exactement ce que nous avons fait dans le cadre des travaux du Comité Trudeau, lequel a mené à l'adoption du projet de loi 21, loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Il faut en effet savoir que la réserve d'activités à certains professionnels, repose justement sur cette adéquation entre la formation initiale avérée, en fonction du risque de préjudice que représente cette activité.

D'ailleurs, pourquoi ne pas prendre une minute ou deux pour parler du projet de loi 21.

En favorisant l'interdisciplinarité et l'accessibilité compétente, ce projet de loi - adopté en juin dernier - offre à tous les citoyens la garantie de recevoir le service approprié, dispensé par un professionnel compétent, au moment et à l'endroit approprié, pour la durée requise.

Même si le projet de loi 21 confie à certains professionnels la réserve d'activités à haut risque de préjudice, il faut savoir que ces activités ne représentent qu'une petite proportion de l'ensemble des activités, effectuées par tous les intervenants de la santé mentale et des relations humaines. En dehors de ces situations, tous les professionnels, techniciens et intervenants pourront effectuer leur travail normalement, comme avant.

Il n'y aura donc pas de rupture de services.

Cette modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines, vient confirmer la pertinence du choix stratégique qu'effectuent plusieurs établissements du Réseau, depuis les dix dernières années, en optant pour la professionnalisation des titres d'emplois.

Qu'advient-il maintenant des agents de relations humaines?

Il faut savoir qu'environ 80 % des ARH possède un diplôme universitaire en travail/service social, ce qui les qualifie automatiquement à porter le titre de travailleur social.

Incidemment, plusieurs ARH sont en fait des membres de l'Ordre qui, pour toutes sortes de raisons, n'utilisent pas, ou ne peuvent pas utiliser leur titre de travailleur social. La grande majorité du 20 % qui reste, sont admissibles à un autre ordre professionnel que le nôtre. Reste ensuite les criminologues et les sexologues, lesquels seront prochainement reconnus par le système professionnel.

Conclusion : la quasi disparition de l'appellation ARH ne sera due qu'à l'intégration de ceux-ci au système professionnel, comme le souhaite d'ailleurs l'Association des établissements en santé et en services sociaux, l'AQESSS, ainsi que l'Association des Centres jeunesse, pour ne nommer que ces deux organismes.

D'autre part, vous savez probablement que se déroulent présentement les travaux de la Table d'analyse de la situation des techniciens œuvrant en santé mentale en relations humaines : les techniciens en travail social, les techniciens en éducation spécialisée, et les techniciens en délinquance. Ces travaux ont pour but de statuer sur la juste place qu'occupent ces techniciens, sur le terrain et de faire des recommandations à l'Office des professions.

Enfin, des dispositions transitoires offrent des garanties supplémentaires concernant la continuité des services. Ainsi, les intervenants déjà en place pourront continuer d'exercer leurs activités professionnelles habituelles - même si elles deviennent réservées - à la condition d'en informer l'ordre visé.

Je crois qu'il faut aller au-delà des clichés et des discours qui associent le système professionnel à un club corporatiste. Les ordres professionnels existent pour une seule et unique raison : assurer la protection du public, en encadrant la pratique de certaines professions. Cet encadrement se manifeste par des règles d'admission, un système d'inspection professionnelle,

un code de déontologie, tout ça dans le but d'assurer la prestation de services de qualité, dans un contexte d'encadrement et d'imputabilité.

- - - - -

Bien d'autres sujets mériteraient d'être abordés, mais le temps passe et je dois faire des choix.

Cela dit, impossible pour moi de passer sous silence le cinquantième anniversaire de fondation de notre ordre professionnel. C'est en effet le 4 février 1960, que l'Assemblée législative du Québec, adoptait le bill privé donnant naissance à la Corporation des travailleurs sociaux professionnels du Québec.

En posant ce geste, le législateur reconnaissait déjà, à l'époque, que l'exercice du travail social, était suffisamment à risque de préjudice pour justifier son encadrement, afin de protéger le public. Cette reconnaissance de l'importance et de la spécificité du travail social, par l'État, ne s'est jamais démentie depuis.

Une partie importante de l'histoire contemporaine du Québec s'est écrite au cours des cinquante dernières années : la révolution tranquille, le mouvement de libération de la femme, la création de l'État providence, la Charte des droits et des libertés de la personne, la laïcisation, l'adoption des lois sur les services de santé et les services sociaux et sur la protection de la jeunesse,



sont autant de balises qui illustrent avec éloquence l'évolution de la société québécoise.

Il en est de même pour les travailleurs sociaux qui, en tant qu'agents de changements, ont accompagné la société dans cette évolution, en développant sans cesse de nouvelles compétences, en lien avec l'évolution des problématiques sociales.

Une travailleuse sociale à la retraite, Mme Monique Meloche, me racontait récemment qu'à l'époque où elle a débuté sa pratique, celle-ci s'apparentait plus à une vocation qu'à une profession. Peu à peu, m'a-t-elle expliqué, elle et ses collègues ont entrepris de faire réaliser aux médecins, que leurs patients étaient avant tout des êtres humains, dont l'état de santé physique était étroitement lié à leur milieu et à leur histoire de vie.

On a alors réalisé - et c'est toujours elle qui parle - que la santé était probablement autre chose que l'absence de maladie, quelque chose comme un ensemble de facteurs incluant la dimension sociale, et la capacité, pour une personne, d'évoluer en équilibre dans son environnement. Sans le savoir, Mme Meloche et ses collègues venaient de définir le concept de santé globale.

Incidemment, nous aurons la chance d'ici un an ou deux, de lire le livre qu'est en train d'écrire Mme Meloche, sur l'évolution de la profession au cours des cinquante dernières années,

et sur le rôle fondamental qu'on joué plusieurs travailleurs sociaux, dans des dossiers majeurs de notre évolution collective. Juste pour vous dire, afin de bien maîtriser l'approche historique de son ouvrage, Mme Meloche a pris la peine d'aller se chercher un bac en histoire, à 73 ans!

- - - - -

J'aimerais vous parler rapidement, en terminant, de la mobilité des travailleurs sociaux au Canada et à l'étranger, notamment en France. En octobre 2008, le Québec et la France signaient l'entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette entente, vient en appui aux travaux visant la négociation d'un partenariat économique entre l'Union européenne et le Canada.

Une passerelle existe donc entre les travailleurs sociaux du Québec, et nos cousins de France.

Pour concrétiser la chose, l'Ordre adopté, en décembre dernier, le Règlement sur les normes d'équivalence, pour la délivrance d'un permis de travailleur social. Ce règlement s'applique à toute personne, désireuse de faire reconnaître une équivalence de diplôme, ou une équivalence de formation, dans le but d'obtenir un permis de travailleur social délivré par l'Ordre.

D'autre part, conformément à l'article 7 de l'Entente sur le commerce intérieur canadien,

les travailleurs sociaux détenteurs d'un permis émis par l'organisme de réglementation d'une province ou d'un territoire, peuvent dorénavant pratiquer leur profession partout, sur l'ensemble du territoire canadien. Une entente similaire, portant sur la mobilité de la main-d'œuvre entre l'Ontario et le Québec permet la pleine mobilité des travailleurs accrédités, notamment les travailleurs sociaux.

Enfin, sur la scène internationale, je suis heureux de vous annoncer que l'Ordre a joué un rôle majeur, dans la mise sur pied de l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale, avec des partenaires Français, Belges, Congolais, Roumains, Suisse et Tunisiens. Cet organisme, vise la création d'espaces de rencontre pour faire le point sur les recherches scientifiques, les expériences pédagogiques et les pratiques professionnelles, de même que sur les transformations socio-économiques contemporaines. Tous les deux ans, l'AIFRIS convoquera le monde francophone à un congrès international du travail social.

- - - - -

Comme mot de la fin, de vous signale que nous inaugurons, dès demain, l'édition 2010 de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, placée, cette année, sous le thème :  
Passionnément vôtre.

Je vous souhaite donc de vivre ce Colloque, qui s'ouvre aujourd'hui, avec cette passion qui vous caractérise en tant qu'étudiantes et étudiants, et qui a fait en sorte que vous choisissiez le travail social pour vous réaliser pleinement.

Merci, bon colloque!